

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 30 juillet 2021

Présents : Mme Marie Christine CUTURIER - Mme Isabelle DELPLACE- Mme Jacqueline PIPERINI – M. Yves PERRET- M. Pierre MATRAY- M. Jérémy GROSBOT,

Absents excusés : Mme Sophie AYMES donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE.
M. Sébastien DELBE donne pouvoir à Mme Marie-Christine CUTURIER
M. Anthony CHAMPELEY donne pouvoir à M. Jérémy GROSBOT
M. Philippe MARVIE
Mme Amandine MOREAU

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DELPLACE

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2021

Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 15 juin 2021.

Le compte rendu est approuvé par 8 voix « pour » (5 présents et 3pouvoirs) et 1 voix « contre » Mme PIPERINI.

Cette dernière justifie sa décision par les arguments suivants :

- Elle remarque qu'il manque des informations sur les randonnées que nous pouvons faire à Challes-la-Montagne, fait aborder en question diverses lors du dernier conseil. Elle avait déjà fait cette remarque mais n'avait pas été retranscrit. Elle voudrait rajouter ce point et demande à ce que la CCRAPC soit informée.
- Elle revient également sur ces dernières remarques qui ont été retranscrites sur le PV du 15 juin 2021.
- Il est noté que plusieurs conseillers présents à cette séance ont demandé à Mme PIPERINI qu'elles étaient ses intentions sachant que ses remarques sur le contenu du compte rendu concernaient une remise en question impossible des votes déjà effectués ou n'apparaissaient pas comme des « corrections » ou « compléments » mais plutôt comme des sujets supplémentaires à aborder lors des questions diverses.

1) Mise en place de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte affectée à l'Agence de l'Eau pour l'année 2022.

Madame le Maire fait, tout d'abord remarqué que le titre à l'ordre du jour est erroné. En effet, l'agence de l'eau a été contactée pour des questions sur cette redevance et il se trouve que la redevance ne sera pas applicable pour 2022, mais bien pour 2021 du fait de la mise en fonction de la STEP en mars 2021.

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite aux travaux d'assainissement collectif sur la commune, et à la mise en fonctionnement de la Station de Traitement des Eaux Usées en mars 2021, les factures seront établies à la demande de l'Agence de l'eau avec une ligne supplémentaire intitulée « redevance pour modernisation des réseaux de collecte », cette redevance est applicable aux habitations raccordées ou raccordables.

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelle que soit leur population et est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau.

Madame le Maire indique qu'un courrier de l'Agence de l'Eau datant du 22 octobre 2020, nous informe que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte se fera au tarif de 0,15 € le m³ d'eau et que ce montant est imposé par l'Agence de l'Eau et modifiable par celle-ci tous les ans.

Le conseil, par 7 voix pour et 2 abstentions, accepte la redevance modernisation à 0,15 € par m³ à compter de 2021. Pour rappel, ces sommes seront reversées intégralement à l'Agence de l'Eau.

2) Révision du montant de l'attribution de compensation

Lors de sa séance du 28 janvier 2021, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation qui porte celui de notre commune de 671euros (1171 euros avec déduction des 500 euros des ACI) à 1 171 euros.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C V 1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 octobre 2020.

Selon le 1 du V de l'article 1609 nonies C, le montant des attributions de compensation des communes ne peut être réduit qu'après accord des conseils municipaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le montant de 1 171,00 euros de l'attribution de compensation 2021.

3) Devis pour sauvegarder les données informatiques de la mairie

Madame le Maire explique au conseil municipal que depuis le mois de mai 2018, la loi sur la réglementation générale des données personnelles (RGPD), nous oblige à faire des améliorations informatiques majeures, notamment en matière de sauvegarde.

Sachant qu'à ce jour l'équipement de notre commune ne nous assure aucunement une sauvegarde de nos données informatiques, Madame le Maire a sollicité la société C'PRO pour un devis et une mise en place urgente.

La société CPRO INFORMATIQUE, entreprise reconnue pour ses compétences dans le secteur public et déjà choisie dans le cadre de ce type de prestations par un nombre certain de nos communes voisines, nous a présenté une solution professionnelle de stockage, de synchronisation et de partage de fichiers entièrement sécurisée (seules les personnes habilitées y auront accès) selon les dernières normes françaises, facilitant le travail collaboratif au sein de notre commune, ainsi qu'en situation de mobilité depuis n'importe quel ordinateur et est conforme aux normes RGDP.

Le montant de cette prestation s'élève à 55 € HT par mois, pour une durée de 60 mois.

Madame le Maire demande donc au conseil, s'il accepte cette solution.

En amont de la décision, il est remarqué par les conseillers présents qu'il aurait été préférable qu'un deuxième devis soit présenté, mais ils restent conscients de l'urgence de sécuriser les données de la mairie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le devis de l'entreprise CPRO informatique.

QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS

1 – Point budgétaire

Madame le Maire présente les dépenses et les recettes de la commune afin que le conseil soit au fait de la situation financière de la commune à l'heure actuelle.

La situation budgétaire actualisée est conforme au prévisionnel établi.

2 – Récapitulatif concernant l'avancement du dossier assainissement

Mme le Maire a demandé à la commission chargée des travaux d'eau et assainissement de présenter un récapitulatif de l'ensemble des différentes actions menées par la commission depuis le dernier conseil municipal dans le cadre du dossier Assainissement :

- Malgré 2 désherbages déjà réalisés entre mai et juin, il a été nécessaire du fait des conditions climatiques d'organiser un 3ième désherbage début juillet a eu lieu à la STEP, les conseillers présents lors des désherbages tiennent particulièrement à remercier les 7 bénévoles (dont 5 mineurs) qui sont venus leur prêter main forte.

Pour rappel, Le lotissement de Sameyriat crée il y a une trentaine d'années, ne prévoyait pas l'espace collectif pour l'installation d'un assainissement collectif. Pour pallier à cela la commission assainissement après

acceptation de la délibération de l'Avenant n°1 au marché de travaux de mise en œuvre d'un système d'assainissement collectif- Lot I – Réseaux, le conseil a organisé une réunion entre les propriétaires concernés, la société SOCATRA chargée des travaux pour la commune, et le maître d'œuvre Sarah VAVRILLE de l'entreprise Réalité et environnement. Malgré l'absence de certains propriétaires, des échanges et la préparation à la mise en place des travaux prévu par la commune début septembre ont été réalisés. Afin de permettre un échange avec l'ensemble des riverains concernés, Mme le Maire propose une nouvelle rencontre avec ces derniers et la commission assainissement avant le début des travaux.

- Etant donné les fortes pluies de juillet la commission a réalisé une visite pré-réception des travaux avec le maître d'œuvre Sarah VAVRILLE afin de pouvoir envisager si besoins les rectifications nécessaires avant de valider la réception des travaux. A la suite de cette visite quelques points techniques ont été remontés aux Entreprises concernées, Syntea et Pettini.
- La commission avait signalé des anomalies dans la conception du local technique présent sur la STEP, notamment sur son étanchéité, la commission a suivi les travaux qui ont été effectués en ce sens
- Pour répondre aux différentes interrogations des habitants de Cizod concernant leur raccordement (Cizod étant le seul hameau à n'avoir pas eu de travaux réalisés sur ce chantier), un courrier a été réalisé par la Mairie et a ou sera remis en main propre par Mme Isabelle DELPLACE et Mr Pierre MATRAY (dans le courant de l'été). La volonté de la commission est de pouvoir entendre toutes les questions en attentes afin de pouvoir soit y répondre tout de suite, soit d'organiser une rencontre avec le maître d'œuvre si les questions se révèlent techniques, soit de prendre le temps d'aller chercher les informations nécessaires pour élaborer la réponse adéquate.

Ce dossier qui concerne un chantier en phase terminale demande à la commission beaucoup d'investissement et de temps, la volonté de la commission étant de suivre et accompagner les travaux afin que notre commune puisse bénéficier pleinement de son assainissement collectif.

3 - Informations concernant le CPINI

Madame le Maire souhaite partager un certain nombre d'informations concernant le CPINI de notre commune :

- Elle annonce la démission du chef de corps : Mr PIPERINI.
- Madame le Maire informe le conseil de sa démarche auprès Sébastien DELBE en tant que 1^{IER} adjoint au chef de corps du CPINI de Challes la Montagne, pour lui demander d'assurer la continuité du service du CPINI mais aussi pour savoir s'il serait d'accord pour prendre la fonction de Chef de corps
- Madame le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe ont organisé une réunion avec la Commandante du groupement Bugey du SDIS01 afin de faire le point sur les obligations en ressources humaines et logistiques incombant à un CPINI servant une commune de moins de 200 habitants,
- Dans le cadre de cette rencontre, de manière à avoir une vision globale et un plan de secours, il a été également abordé différentes solutions possibles si le CPINI devait se dissoudre : comme l'activité d'une réserve communale de sécurité Civile, les formations possibles 1^{iers} secours, utilisation d'un défibrillateur et aussi une formation sur les usages des extincteurs en cas d'Incendie ainsi que de l'usage de l'application « le bon samaritain »
- à la suite de cette rencontre, nous avons évoqué avec le président de l'Amicale des Pompiers la vision que l'on pourrait avoir, en cas de dissolution du CPINI et quel relais pourrait apporter l'amicale du fait de son statut associatif (de plus, en cas de dissolution l'amicale aura l'obligation de modifier ses statuts)

En l'absence de Mr Sébastien DELBE et avec son accord préalable, Madame le Maire demande à Mr Pierre MATRAY de faire un retour sur les différentes actions menées par les Pompiers bénévoles de notre commune. Mr Pierre MATRAY explique que les pompiers du CPINI ont organisé une réunion, le mardi 27 juillet 2021, pour faire un point de situation, et confirme une motivation de la part des 5 pompiers présents pour adapter les moyens du CPINI aux obligations en vigueur, ainsi que d'étudier avec l'amicale des pompiers quelles sont les solutions financières pour limiter l'investissement pour la commune, ils sont d'accord pour continuer à court termes pour vérifier que leur fonctionnement vis-à-vis du CPI de PONCIN répondent à leurs attentes et reste prudent sur la durabilité de leur fonctionnement.

A la question qui devient Chef de Corps, Pierre MATRAY répond que Sébastien DELBE est en train d'étudier sérieusement la question.

4 - Demandes de devis pour équipement télétravail secrétaire de mairie.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre d'un éventuel reconfinement mais également pour s'accorder une plus grande souplesse de travail, des devis pour l'achat d'un ordinateur portable ont été demandé à plusieurs entreprises.

En effet, cela permettrait notamment à notre secrétaire de Mairie d'assurer une continuité de travail en cas de télétravail imposé et ce en toute sécurité car il serait équipé des différentes protections déjà mises en place informatiquement, mais aussi la possibilité de travaillé en dehors du bureau dédié.

5 - Information sur l'accompagnement de l'ALEC 01 dans les travaux de rénovation

Il est rappelé que l'ALEC 01 a mis en place des dispositifs territoriaux d'accompagnement à la rénovation énergétique performante de l'habitat dans l'Ain. Les plateformes de rénovation énergétique sont des dispositifs voulus par des intercommunalités de l'Ain pour accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement, maison individuelle et appartement en copropriété. La plateforme rassemble l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique : opérateur conseil, professionnels du bâtiment, banques, etc. Cette information a été diffusé sur l'application Illiwap.

6 - Point d'utilisation ILLIWAP

L'application ILLIWAP qui a été validée par le conseil municipal augmente son nombre d'abonnés de mois en mois. Il y a 48 abonnés au 23 juillet 2021.

Cette application permet à la mairie de relayer entre autres les informations utiles concernant la commune, l'intercommunalité, la prévention ou la réglementation en vigueur.

Les modalités d'installation sont présentes dans les panneaux d'affichage de notre commune.

L'association CALAS LA MONTAGNE est remerciée pour son aide. En effet, suite à un atelier informatique qu'elle a organisé, elle a fait mettre l'application sur les tablettes des participants.

Points complémentaires :

- La soirée organisée le 24 juillet 2021 a été un succès, les habitants ont néanmoins remarqué que peu de conseillers y ont participé.
- Les problèmes d'incivilités continuent encore à propos des containers collectifs.
- Il a été remarqué par les habitants que certains bacs de la commune avaient été fleuris et ils souhaitent savoir qui avait eu cette initiative : Mme le Maire sur Challes, Mme PIPERINI sur Cizod et Pierrette JAILLET sur Sameyriat. Il est également demandé par les membres du Conseil qu'une commission soit prochainement fixée afin d'avoir une présentation du plan d'action proposé par Amandine MOREAU et une planification des actions d'automne
- La société BODET est venue changer le boîtier électronique des cloches. Cependant, d'autres problèmes ont été constatés comme une défectuosité des abat-sons. Il faudrait regarder pour une aide à l'amélioration du patrimoine.
- Un devis pour le chauffe-eau de la salle des fêtes a été demandé car trop ancien pour être réparé et intégration d'un devis afin de se mettre aux normes pour un petit chauffe-eau pour le bar de la salle des fêtes mis à disposition de l'association Calas-la-Montagne.
- Retour d'expérience de Mr Yves PERRET de sa participation à une réunion intercommunale concernant les problématiques rencontrées par les mairies, lié à l'accessibilité des bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12

Le Maire,
Marie Christine CUTURIER

